

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 novembre 2021

N° CP-2021-10-13-2

N° applicatif 2585

13^{ème} Commission
Commission Région de Colmar

Service instructeur
Service tarification solidarité

Service consulté

CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'EHPAD "LES ERABLES" DE GUEBWILLER

Résumé : Le présent rapport a pour objectif d'approuver la convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur du centre hospitalier de GUEBWILLER pour la reconstruction complète de l'EHPAD « Les Erables » sur le site du « Bois Fleuri » à GUEBWILLER.

Ce projet avait fait l'objet, conformément aux critères en vigueur, d'une attribution de subvention à hauteur de 2 394 000 € par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin en date du 9 octobre 2020.

Au regard de l'importante vétusté des locaux actuels et de leur inadéquation avec les attentes en matière de conditions d'hébergement et de prise en charge des personnes âgées dépendantes dont le profil a fortement évolué avec le temps, l'EHPAD « Les Erables », de 114 places autorisées pour 98 installées à ce jour, géré par le centre hospitalier de GUEBWILLER, fait l'objet d'une reconstruction complète sur le site du « bois fleuri » à GUEBWILLER.

Ce nouvel EHPAD offrira un cadre de vie aux résidents ainsi que des conditions de travail pour les professionnels hautement améliorés. Par ailleurs, ce nouveau bâtiment permettra de réinstaller 16 lits suspendus par le passé compte tenu des conditions d'accessibilité et de sécurité des anciens locaux.

Dans le cadre de la politique de soutien à l'investissement des EHPAD, le Département du Haut-Rhin avait attribué, par délibération du 9 octobre 2020, une subvention d'aide à l'investissement d'un montant de 2 394 000 €, correspondant à 30 % du coût de l'opération hors taxe plafonné à 21 000 € par place.

Les travaux de construction du nouveau bâtiment ayant démarré en 2021, et dans l'attente de l'adoption d'une trame de convention harmonisée à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace, il est proposé d'approuver la convention portant attribution de la subvention d'investissement, annexée au présent rapport pour permettre la mise en paiement du premier acompte.

Au vu de ce qui précède, je vous propose:

- D'approuver la convention, jointe en annexe au présent rapport, relative à l'attribution d'une subvention d'investissement de 2 394 000 € en faveur du centre hospitalier de GUEBWILLER pour la reconstruction complète de l'EHPAD « Les Erables » sur le site du « Bois Fleuri » à GUEBWILLER,
- De m'autoriser à signer sur cette base la convention avec le Centre Hospitalier de GUEBWILLER,
- De préciser que les crédits seront prélevés sur l'opération prévue au budget 2021 - P1010010 (204-2324-4238).

La Commission Région de COLMAR dans sa séance du 8 novembre 2021 a émis un avis favorable sur ce rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY